

Belmont - Broye NON MERCI !

« Pourquoi dire NON à la fusion ? »

Table ronde publique

Mercredi 3 septembre 2014 dès 20h00

Aula du Cycle d'Orientation
de Domdidier

Avec la participation d'acteurs politiques
du NON aux fusions de communes

Les fusions, sous un autre angle

Dans le Canton de Fribourg, une vague de fusions est en train de déferler sur les communes. Loin d'être le fruit d'une initiative venant de la population, Belmont-Broye s'inscrit dans cette « fusionnisme » dont le canton est frappé.

Imposées d'en-haut

- **2004.** L'encouragement aux fusions de communes est inscrit dans la Constitution fribourgeoise.
- **Mai 2011.** La loi relative à l'encouragement des fusions de commune (LEFC) est "plébiscitée" par 15.8% du corps électoral
- **Janv 2012.** Les préfets sont mandatés pour présenter au Conseil d'Etat leurs plans de fusions dans les 6 mois
- **21 juin 2012.** Le plan de fusion concernant les communes de Domdidier, Dompierre, Léchelles et Russy est présenté aux Conseillers Communaux par le Préfet de la Broye
- **Dès juin 2012.** Les exécutifs s'organisent et se mettent au travail
- **5 juin 2013.** L'ensemble des plans de fusions du canton est présenté en Conférence de Presse par le Conseil d'Etat. Le canton passerait de 164 à 35 communes.
- **3 décembre 2013.** Première présentation à la population du projet "Belmont-Broye" ...



Instituant un déficit de représentativité démocratique

- Jamais on n'aborde le problème du **déficit de représentation des communes** qui adhéreront à la nouvelle entité
- La période transitoire concentre toutes les garanties de représentation données aux récalcitrants pour arracher la décision dans les urnes. Mais après la première législature, la loi de la majorité se met en place et **les minorités n'auront plus voix au chapitre** (ex. : Russy 165 citoyens, Léchelles 445, Dompierre 545, alors que l'éventuel Belmont-Broye en aurait 2897)
- On ne parle pas des droits d'initiative et de référendum dont le **quorum ne pourra pas être trouvé** dans chacune des petites communes concernées.
- ... ni encore des implications concrètes du passage à **un seul cercle électoral dès la 2e législature.**

Grâce à une stratégie minutée

- **Appui sur la loi** (Constitution, Loi concernant l'encouragement aux fusions de communes) et sur l'*obligation* faite aux Préfets de concevoir un plan de fusions pour toutes les communes du canton.
- **Pression financière et temporelle** (l'incitation financière n'est octroyée que si la convention de fusion est déposée au plus tard le 30 juin 2015).
- Organisation et soutien sans faille du canton pour **verrouiller le oui dans les urnes** (planification, argumentaires et conseils)
- Une « **stratégie du choc** » (population bouche-bée devant l'ampleur du bouleversement institutionnel qui fait croire à un mouvement inéluctable) inhibe le débat.

Conséquences :

Outre le flagrant **glissement de compétence décisionnelle** qu'elles impliquent et valident, les fusions accélèrent le **processus centralisateur et globalisateur** de la société de croissance, qui contribue fortement à en faire **un système sur lequel l'individu n'a plus prise** et dans lequel toute différence est gommée ou combattue.

Alors, la démocratie, problème à régler ou cause à défendre ?

Belmont-Broye, projet ficelé de promesses virtuelles

Face à l'ampleur du changement institutionnel, là où une vaste réflexion démocratique serait nécessaire parmi les citoyens, sans précipitation, on nous présente un projet tout ficelé. Maintenant, **la convention de fusion est signée et déposée**. Alors que c'est la seule garante de toutes les promesses faites pendant les quelques séances « d'information » à la population, **c'est une coquille vide** que les citoyens découvrent et qui est censée les convaincre de valider la disparition définitive de leur commune le 28 septembre. De plus, même si on découvrait, plus tard qu'on nous a « baratinés » avec certaines promesses, **l'acceptation de la fusion est sans retour arrière possible**.



Ce qui dérange, c'est que les élus ne jouent pas franc-jeu. Alors que les conseillers communaux sont **élus avec la mission de défendre nos communes**, Belmont-Broye est le énième projet de fusion impliquant l'une ou l'autre de nos communes, **avec une constante** : la fusion a été engagée sans mandat, la population n'a pas été associée aux débats. Même le Conseil Général de Domdidier a eu toutes les peines du monde à obtenir des éclaircissements sur les chiffres par le Bureau de fusion. **Tout se passe en petit comité, rien ne filtre ou si peu....**

Nous avons, par contre, eu droit à un show à l'américaine, lors de la première présentation, le 3 décembre 2013, et **beaucoup a été promis au niveau de l'information**. Au final, un site squelettique a vu le jour le 1^{er} avril 2014 (!). Une mise à jour minimaliste a eu lieu après les séances décentralisées de mai (sans qu'il ne soit fait état aucunement de ce qui s'y est dit) et le premier numéro d'un Bulletin qui reprenait des informations déjà connues, est paru à l'orée des vacances. Tout ceci pour faire patienter les citoyens sur l'explication du contenu de la convention, elle même repoussée de deux mois au 28 août.

Cette mise en bouche, tout comme l'affirmation que le seul inconvénient trouvé aux fusions, c'est le « surcroît de travail évident pour les futurs Conseillers Communaux », prouve soit **le peu de sérieux** avec lequel cette fusion est envisagée, soit démontre **une stratégie tendancieuse** visant à gagner du temps pour minimiser le débat.

Paradoxalement, ce qui ressort, c'est **une impression de précipitation** dans le projet. Une solution aussi extrême qu'une fusion devrait être un processus lent, intégré progressivement par la population et surtout consécutif à des réponses unanimes à des questions préalables et, notamment, sur l'avenir souhaité ensemble.

Les coups de Jarnac et les histoires de gros sous à la manœuvre !

On veut donner l'impression d'un projet humain largement partagé par nos « cousins » des autres communes et pourtant :

- **Les coups de Jarnac semblent pleuvoir** avant l'échéance fatidique : vente de bâtiments communaux à Léchelles, construction d'un bâtiment administratif à Domdidier, investissements millionnaires, refus de signer les statuts de l'Association scolaire, etc. Tout autant de « coup tordus », difficilement compatibles avec un futur mariage.
- **Le porte-monnaie risque d'être déterminant** pour l'acceptation ou non de la fusion (le taux d'impôt « providentiellement » abaissé à 72% comme facteur positif et la capacité financière de l'éventuelle Belmont-Broye – 22 voire 19 mios de CHF - inférieure à l'actuelle capacité de Domdidier - 24 mios sans les dettes cumulées des autres communes - comme facteur négatif.
- Et ceci, alors **que les questions démocratiques seront probablement oubliées**, à moins qu'elles ne refassent leur apparition avec la **question des écoles**, très sensible et récemment réactivée par le refus de Domdidier de signer les statuts de l'Association scolaire DDLR, mettant les autres communes dans l'embarras pour la rentrée officielle 2014-15.

Pourquoi être contre la fusion Belmont-Broye ?

Outre les raisons concernant la manière de tenir à l'écart la population et la précipitation d'un projet dont l'issue serait définitive, **on peut revenir sur quelques uns de ces arguments sans cesse resservis :**

Va-t-on créer une entité communale forte ?

*« Une grenouille vit un boeuf
Qui lui sembla de belle taille.
Elle, qui n'était pas grosse en tout comme un oeuf,
Envieuse, s'étend, et s'enfle et se travaille,
Pour égaler l'animal en grosseur,
Disant: "Regardez bien, ma soeur;
Est-ce assez? dites-moi: n'y suis-je point encore?
Nenni- M'y voici donc? -Point du tout. M'y voilà?
-Vous n'en approchez point." La chétive pécore
S'enfla si bien qu'elle creva. »*

Jean de La Fontaine (1668)

Plus sérieusement, si la politique ne se réduit plus qu'à un rapport de force entre entités communales, si l'attention du canton pour les communes qui le composent ne dépend que de son volume et de la quantité d'habitants qui y résident, nous voilà certainement engagés sur une pente bien savonneuse.

Y aurait-il donc une gestion publique à deux vitesses ? A partir de quel moment la taille deviendra-t-elle respectable ? En quoi serions éventuellement avantagés et pourquoi? **Le poids politique est-il une simple notion comptable** ou dépend-t-il du dynamisme de ses acteurs, des idées et des moyens mis en oeuvre pour le bien commun ?

Ne nous leurrions pas, cette course en avant, pourquoi s'arrêterait-elle ? Prenons l'exemple de la Broye: on ambitionne de passer de 30 communes à 5 d'ici quelques années. Ces 5 communes se retrouveront soumises à une nouvelle concurrence entre elles, dont elles voudront, selon la même logique, sortir par le haut. Cela est souvent mentionné: les fusions les plus modestes doivent être considérées comme de **simple étapes vers un regroupement plus grand**, dans un futur le plus proche possible. Hors Belmont-Broye avec sa « petite » taille est déjà dans le bas du panier des fusionneurs.

Va-t-on optimiser les prestations ?

Parmi les qualités des prestations communales qu'on souhaite préserver - car on sait que les gens y sont attachés - on cite d'abord **volontiers la proximité, ce qui est déjà fondamentalement en contradiction avec une extension** de la commune par la fusion.

D'autre part, la prétention à **l'optimisation des prestations passe forcément par la case « Finances »** et dans ce domaine optimiser veut dire diminuer les coûts. Et là, nous entrons dans le flou complet pour 2 raisons: La première parce que avançant continuellement les économies d'échelle possibles, **on en oublie les dépenses d'échelle** qui accompagnent justement le changement d'échelle.

La deuxième est intrinsèque à la vitesse dont les paramètres économiques évoluent. Si les conditions cadres peuvent être théoriquement planifiées sur la durée (on parle souvent de visibilité souhaitable à 10 ans), **qui peut prédire ce que l'économie sera dans 10 ans ?**

Optimisation, c'est à dire adaptation et rationalisation des prestations, va rarement de pair avec qualité des prestations, **surtout du point de vue du citoyen.**



Va-t-on maintenir une fiscalité attractive ?

La fusion, c'est le beurre, l'argent du beurre et... l'attractivité fiscale en sus. Ignorant le fait qui a déjà poussé 8 communes fusionnées en 2004 à relever le taux d'impôt qu'elles n'arrivent plus à tenir après à peine une législature, Belmont-Broye nous promet un taux de 72% par franc payé à l'Etat. (Elle ne le promet déjà plus, elle non plus, que pour 1 législature - Bulletin n° 2, p.2 -). Ignorant le fait que ce souhait d'attirer de nouvelles entreprises et de nouveaux habitants induit également une dépendance conjoncturelle et des charges d'infrastructure toujours plus grandes, elle oublie finalement que construire notre avenir communautaire sur la concurrence fiscale avec les communes voisines, ne semble pas une garantie de durabilité et nous désigne clairement comme rival auquel il conviendra de « ravir des parts de marché ».

Avec le passif engrangé et les charges nouvelles, on nous reparlera des « charges liées » qui nous pousseront vers la fusion suivante...

Qu'entend-t-on par charges liées? Il faut faire la différence entre les tâches cantonalisées, les dépenses liées à la collaboration intercommunale et les charges de la dette. Ces trois niveaux de dépenses cumulées ou « charges liées » représentent en moyenne environ 50% pour les communes fribourgeoises, mais peuvent s'élever à plus de 80% pour certaines d'entre elles selon l'historique des investissements réalisés et la prudence comptable des édiles.

C'est donc avant tout un problème de gestion communale qui n'est pas l'apanage des « petites » communes, et surtout qui n'est pas résolu, contrairement à ce qu'on prétend, par les fusions de communes: nous en avons malheureusement un exemple très proche: la commune de Montagny, qui malgré deux fusions - chaque fois arrachée à la population avec les mêmes arguments - se trouvait dans une situation financière difficile.

(Au passage, on jugera de l'objectivité de l'analyse préfectorale qui a présidé au plan de fusions broyard, puisque, suite au refus de Montagny de se lancer dans une nouvelle fusion avec nos 4 communes, le Préfet a jugé, dans son rapport au Conseil d'Etat, que la Commune de Montagny avait la « taille critique » suffisante pour faire son chemin seule. Sa taille est inférieure à celle de Domdidier.)

Disons-le tout de go: **cette attractivité fiscale promise est avant tout un argument de campagne pour décider les citoyens à voter en faveur de la fusion** et s'avère rapidement un leurre une fois la période transitoire écoulée et le dur retour à la réalité.

Va-t-on ainsi garder en main notre avenir ?

Parlons-en de l'avenir. **Parlons du présent pour imaginer l'avenir. Quel est-il ? Fait avant tout d'incertitudes et de volatilité**, il n'est en tous cas pas gage de grande lisibilité. Comment dès lors l'anticiper, cet avenir ? Comment s'y diriger avec la plus grande résilience possible ?

Puisque nous parlons d'avenir: dans le tourbillon de nos préoccupations immédiates, une question n'est même pas effleurée, mais pourrait tout bouleverser: à quoi ressemblera le monde de l'après pétrole? La réponse à cette question est aujourd'hui, à coup sûr, l'hilarité. Et pourtant...

Sommes-nous certains que ce monde pourra se déclinier à l'identique demain aussi? Sommes-nous certains que c'est un monde urbain et pendulaire qui sera demain la meilleure réponse aux défis qui nous attendent? Car c'est bien cela qui est l'objectif global, quand on parle de faire de la future commune un « pôle de développement » régional. Il n'est qu'à voir la transformation de Bulle ou des communes de l'agglomération fribourgeoises. C'est un choix, mais sera-ce le bon? Ou un cul de sac?



Va-t-on renforcer notre identité communale?

A l'origine, nos communes ont toutes une forte identité rurale, cela est constaté. Les habitants y sont attachés. La volonté affichée par les autorités d'induire une orientation plus urbaine à la future commune, en offrant un environnement plus citadin aux nouveaux arrivants, est-ce cela l'identité qui fait rêver les tenants d'une fusion ?

Cette orientation, prise par Domdidier principalement, dans les dernières décennies, nous voyons à peu près ce que cela peut donner: disparition des commerces locaux, vente des terrains communaux à des acteurs industriels, modification de notre mode de vie de plus en plus tributaire des déplacements, vie et traditions locale lentement réduite au rebus. C'est un choix qu'on peut faire, mais est-ce celui de la population?

Pourquoi éprouve-t-on le besoin de préciser dans la communication officielle pro-fusion que chaque village gardera son nom, ses particularités, son ambiance et sa vie villageoise, comme pour cacher la volonté affichée de devenir un « pôle de développement régional » ?

Nous, nous affirmons que c'est un leurre total car si, encore heureux, chaque village gardera son nom (avant de devenir un « quartier de la banlieue » du futur « pôle régional » - ou du suivant -), il perdra rapidement les particularités, la chaleur humaine et l'ambiance de sa vie villageoise.

La convention de fusion: une coquille vide !

Aucune promesse n'est traduite dans le texte !

Aucune contrainte à réaliser ce qui est promis .

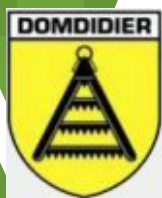
Aucune garantie pour le personnel communal !

Aucune garantie de représentativité après la période transitoire !

Aucun article sur les écoles !

Aucun retour arrière ne serait possible !

La convention est signée, mais rien n'est réglé !



Tout à Domdidier :
Fusion ou absorption ?



Russy, les beaux restes d'une commune autonome : futur hameau de Domdidier ?

Le 28 septembre 2014

- « Un projet de fusion imposé par le canton »
- « Un projet précipité »
- « Pour aller où ? »
- « Une renonciation irréversible »
- « Que se passera-t-il APRES la phase transitoire ? »
- « La convention est déposée, mais rien n'est réglé »

Une convention rédigée sans
consultation de la population !

*Une fusion imposée
par le canton*

Un taux d'impôt bas :
de la glue pour les mouches !

Efficacité administrative :
diminuer les impôts et
augmenter les dettes !

Les enfants d'une même
famille scolarisés dans
des villages différents ?

Citoyens responsables ou
administrés anonymes ?

La proximité selon les fusionneurs :
15 km aller-retour pour aller au
nouveau secrétariat communal !



Léchelles, cité dortoir
d'un pôle industriel ?



Dompierre, reprise de la dette
contre zone à bâtir ?

NON à la fusion !

Pour une autre information sur la fusion :

www.belmont-broye.net

Va-t-on trouver plus de candidats aux fonctions publiques ?

C'est vrai qu'un des arguments avancé en faveur des fusions dans les petites communes tient à la difficulté de renouveler les postes de conseillers communaux.

Mais, si le problème se pose, **est-il vraiment plus facile** de trouver des candidats dans une commune fusionnée ? Est-ce que cela ne dépendrait pas plutôt :

- De l'intérêt et de la valorisation de la charge ?
- De la manière de considérer, de respecter et de rétribuer le travail accompli ?
- De la manière de fonctionner au sein du Conseil ?
- De l'ambiance régnant dans un conseil ? De son dynamisme ?
- Des matières à gérer, du pouvoir toujours plus restreint des communes par rapport au Canton ?
- D'organiser le partage et la délégation des tâches ?

Il est vrai que les citoyen(ne)s sont toujours plus critiques tandis que dans un même temps, leur disponibilité pour un mandat politique s'amenuise. Cela est très différent d'une commune à l'autre. Mais, une chose est certaine, c'est que les communes fusionnées n'attirent pas plus de candidats pour les élections communales. Le bassin de recrutement est juste un peu plus étendu et ça renforce la **tendance à la professionnalisation des élus**. C'est une illusion de penser qu'il y aura plus de candidats après la fusion, et une bonne raison pour cela est le fait qu'il n'est pas toujours possible pour un citoyen de ne travailler plus qu'à 50%, voire d'abandonner carrément son job pour une ou deux législatures - du fait de la professionnalisation des charges d'élus -, sans être certain de retrouver un emploi après cette période consacrée à la politique professionnelle.

Cette exigence de professionnalisation des élus a donc comme conséquence que moins de citoyens auront, de fait, la possibilité de se présenter pour une charge publique, ce qui est contraire à notre système démocratique de milice qui veut offrir à tout citoyen la possibilité de s'investir pour la communauté, si il le veut bien. Mais plus grave, on peut très objectivement se demander aussi dans quelle mesure un élu "professionnel" ne prendra pas ses **décisions en fonction de sa future réélection plutôt qu'en fonction de l'intérêt général**. Une fusion entraîne de toute façon une perte de responsabilité démocratique des élus, car l'éloignement des élus par rapport à leur population est évidemment fonction croissante de la taille des communes concernées.

D'autre part, on peut aussi raisonnablement se dire qu'après une fusion, les citoyens peuvent se sentir moins concernés par leurs devoirs civiques. Ceci en raison de :

- la plus grande difficulté de la fonction
- l'éloignement progressif de sa relation avec les citoyens
- la disparition de l'identification à une commune qui se limitait à son environnement de proximité.

Par ailleurs, une chose est certaine: dans une fusion, la représentativité est diminuée - ce sera radicalement le cas dès la fin de la période transitoire - et **le pouvoir toujours plus concentré dans les mains de quelques uns**.

On peut affirmer que les édiles communaux de petites communes éprouvent un certain plaisir à gouverner, à décider. Ils y trouvent leur compte. A l'inverse, on pourrait craindre que des communes bien plus grandes, fusionnées, contribuent à tuer dans l'œuf le peu d'intérêt ou d'envie qu'il y a encore pour la chose publique. Le vrai problème des communes n'est-il pas au contraire le transfert toujours plus important de compétences au canton, voire à la confédération, et la réduction des communes à de simples exécutants sans pouvoir de décision ? Va-t-on augmenter la participation des citoyens en augmentant la taille des communes à gérer plutôt qu'en se demandant pourquoi les gens ne participent plus, ou en réfléchissant aux dysfonctionnement de la démocratie, ou encore en nourrissant le sens civique en valorisant le rôle et la fonction publique comme porteur de la volonté de la communauté locale ?

Alors, si dans un village, il manquait un maître pour une classe, une année, irait-on aussi jusqu'à supprimer définitivement toute l'école ?

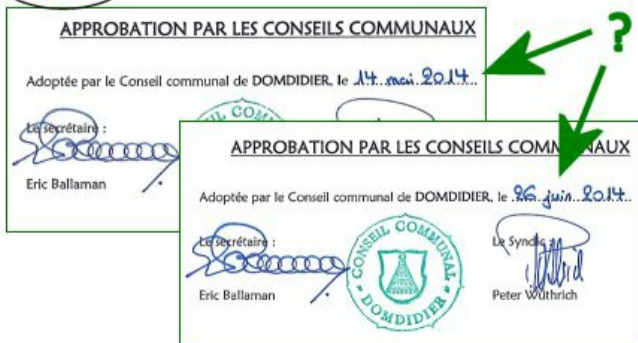


Information, communication... ou « baratin » ?

Pendant ces quelques mois « d'information » distillée par le Bureau de fusion, vous avez pu vous rendre compte de la « qualité » de celle-ci ou plutôt de l'absence de celle-ci pour forger notre opinion. Pour ceux et celles qui n'auraient pas eu l'occasion d'en faire une lecture critique sur notre site www.belmont-broye.net, en voici les derniers florilèges extraits des « Bulletins d'informations Belmont-Broye »:

1

- 10 mars 2014 Les conseils communaux acceptent le projet de convention de fusion.
- 15 mars 2014 Le projet de convention de fusion est remis au Service des communes.
- 6 mai 2014 Le projet de convention est approuvé par les instances cantonales.



Bulletin n° 1, p.7, et 2 versions de la Convention mises en ligne sur le site officiel...

2

Après la fusion, les citoyens, en premier lieu, devront dire quel avenir ils veulent pour la nouvelle commune. Un développement important de l'habitat, de l'industrie, faire de Belmont-Broye un centre de vie? De la réponse à toutes ces questions va dépendre

Bulletin n° 2, p.6

N'aurait-il pas fallu poser cette question AVANT de se lancer dans l'étude d'une éventuelle fusion ?

3

2° variante: coefficient d'impôts 72% et contribution immobilière 1,5%.

Cette solution dégage une MNA de CHF 1'080'287.- et permet une capacité totale d'investissement de CHF. 22'050'396.-.

Finalement, le groupe de travail a proposé aux conseils communaux de retenir la variante de 72% pour l'impôt et de 1,5% pour la contribution immobilière. Cette solution dégage une MNA de CHF 996'188.- et permet une capacité totale d'investissement de CHF 19'848'757.-.

Bulletin n° 2, p.9

A la lecture du contexte on comprend (?) que la variante étudiée est basée sur les chiffres 2012, et celle retenue sur ceux de 2013... Mais si la capacité financière fluctue de plus de CHF 2 mio selon l'année budgétaire considérée, comment faire des investissements fiables ?

Posons-nous de vraies questions

Renoncer à jamais à ce que nous avons ?

Tout contrat prévoit une clause de retrait pour les parties contractantes. Aujourd'hui, même le mariage n'est plus considéré comme une union définitive et sans clause de retrait – plus d'un mariage sur deux se termine en divorce - et à plus forte raison une convention de fusion devrait prendre en compte cette option. Même plus, elle devrait comporter une option de fiançailles, au début de l'union, un temps d'apprentissage, de fréquentation avant le « Oui » qui scelle l'union.

Le renoncement à l'entité communale autonome, à la proximité des services, à l'accès facile aux représentants politiques, à des prestations sans complication, cela est définitif. On ne nous donne pas de temps d'essai, on ne nous accorde pas la possibilité de mettre à l'épreuve la nouvelle organisation pour un éventuel retour arrière en cas de ratage. L'acceptation que l'on exige de nous est définitive et sans condition.



APRES la période transitoire ?

Nous sommes là au coeur des problèmes posés par la fusion. Pour en comprendre les enjeux, il faut se demander POURQUOI on nous présente les choses de cette manière: il est important pour les fusionneurs de montrer qu'on se préoccupe d'une répartition « équitable » de la représentation de la population durant une période « transitoire ». La loi même prévoit que dans cette période chaque ancienne commune ait droit à au moins 1 siège. Ceci est indispensable pour obtenir l'approbation des petites communes qui n'accepteraient pas une solution aussi extrême qu'une fusion si d'emblée elles n'avaient plus voix au chapitre. C'est cette préoccupation qui pousse même à une répartition qui met Domdidier - avec pourtant 63% de la population - en minorité durant la première législature (5 sièges sur 11).

Comme l'incitation financière cantonale, la fonction première de cette répartition est d'obtenir le vote positif des citoyens (qui, rappelons-le, est sans retour arrière).

Et la manière de cette mise en avant est révélatrice: CE QUI SE PASSE APRES LA PERIODE TRANSITOIRE est prudemment laissé en arrière plan, voire comme ici carrément passé sous silence, alors que c'est cela qui est important pour l'analyse de ce qu'on laisserait dans la fusion et pour l'évaluation de ses CONSEQUENCES. Car alors, la loi de la majorité simple reprend ses droits et enterrerait définitivement la représentation des minorités.

Alors, avec leur coquille vide...



CONVENTION DE FUSION
ENTRE LES COMMUNES DE

DOMDIDIER – DOMPIERRE
LECHELLES et RUSSY

Comment vont-ils tenir leurs promesses ?

On nous promet :

Plus d'autonomie, une meilleure capacité financière, des prestations efficaces et de proximité, d'optimiser les ressources, de garantir et de soutenir les spécificités locales, un développement durable et équilibré, une commune stable en termes financiers, des institutions et une administration au service et à l'écoute de la population, la possibilité de guichets administratifs à Dompierre et à Léchelles, la possibilité d'installer des services dans les locaux disponibles des communes, la possibilité d'un service à domicile pour les personnes à mobilité réduite, plus de prestations ou du moins une meilleure qualité de celles-ci, le maintien du personnel communal dans sa configuration actuelle, et encore beaucoup sur les écoles, sur l'eau, sur les déchetteries, sur la voirie et les routes, sur la gestion du personnel communal, de ne pas transformer nos villages en cités-dortoirs, d'apporter de l'aide aux sociétés villageoises par une « politique active », que la fusion n'entraînerait pas de fusion de sociétés locales, de favoriser la vie des villages, et encore bien d'autres promesses au fil des discussions lors des séances d'information.

Hé ! bien, DE TOUT CELA, LA CONVENTION N'EN CONTIENT PAS UNE LETTRE !!

...n'ont-ils pas oublié leur principale promesse ?

La population au centre ?

Lors de la présentation du projet du 3 décembre 2013, on a affirmé que les citoyennes et les citoyens seraient au centre du projet de fusion. On nous a promis que la fusion se ferait AVEC nous et POUR nous ! Aujourd'hui, force est de constater que la population est simplement la principale oubliée de ce qui est défini comme une « réorganisation administrative » dans laquelle sa seule assurance sera de perdre ses acquis.



Nos intentions

**Les citoyennes et citoyens sont
au centre de notre projet**

**Une fusion qui se réalise avec
vous et pour vous**

Madame, Monsieur,

Le 28 septembre, nous voterons sur le sujet de la fusion des communes de Domdidier, Dompierre, Léchelles et Russy. Depuis plus de 2 ans nos élus préparent, sans mandat ni consultation de la population, la disparition de nos 4 communes. Leur élection, en mars 2011, ne prévoyait pas qu'ils passent tous une majorité de leur temps avec leurs collègues des exécutifs voisins et l'appui intéressé du canton, à construire un projet administratif qui ferait disparaître un peu plus le peu de pouvoir qu'il nous reste sur notre environnement immédiat.

Développer une région et les collaborations entre ses communes, améliorer la qualité de vie de la population qui y réside n'est pas une chose négative, bien entendu. Mais pas n'importe quel développement, pas n'importe quelle croissance et pas n'importe comment, pas en s'engageant dans des rapports de force avec nos voisins, pas en promouvant la concurrence plutôt que la coopération. Le prix démocratique à payer pour ce plat de lentilles du projet de fusion est inacceptable. Encore une fois, la représentativité des citoyens en sera réduite et le dernier forum où chacun peut s'exprimer librement et personnellement, l'Assemblée Communale, sera supprimé pour trois des quatre communes concernées.

- Il faut aussi garder en tête que cette fusion n'est qu'une étape dans le projet de nos autorités : après cette fusion, on nous en proposera d'autres avec les mêmes arguments et les mêmes conséquences dans une fuite en avant dont le citoyen sera seul à porter le chapeau.
- Si certains arguments pour la fusion vous semblent intéressants, soyez conscients que la plupart sont de la glue pour les mouches car, rappelez-vous, le 28 septembre en votant pour ou contre la fusion, nous sommes appelés à valider la convention de fusion qui sur 18 articles ne comporte presque aucune des promesses que l'on nous fait. La preuve ? Elle ne contient aucun article sur les écoles. Pour pouvez aussi vérifier si les autres promesses y figurent : nous ne votons que sur cette coquille vide qui aura force de loi!
- Finalement, si vous hésitez, sachez que voter NON n'empêche en rien une fusion ou d'autres alternatives futures, mieux préparées, menées sans précipitation, où la population serait intégrée pleinement, où on chercherait la meilleure solution aux problèmes qui se posent, alors qu'un vote positif nous enferme dans un projet flou sans retour possible.

Madame, Monsieur, c'est VOUS qui décidez, c'est VOUS qui votez. Pour notre part, nous nous sommes battus pour le NON. En fait, nous nous sommes battus pour VOUS, avec notre conviction et nos petits moyens, en essayant de vous expliquer en quoi cette fusion n'est pas souhaitable pour l'avenir de nos communes.

Maintenant, il VOUS appartient de choisir le futur de votre commune.